

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2016**

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

**Délibération 1**

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Votants : 17

Date de convocation : 09 décembre 2016

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Isabelle COUTEAU, adjoints au Maire, Pascal LAURENT, Michel DELHOMMEAU, Laurence BLANCHARD, Gwladys BRANGER, Nelly DELORT, Philippe CHÉNEAU, Marie-Thérèse LAINE, Guy BLANCHARD, Rodolphe BORRÉ

**ÉTAIT ABSENTS EXCUSÉS** : Sophie RICHARD (pouvoir Marie-Jeanne CAILLÉ), Albert MÉCHINEAU (pouvoir Benoît COUTEAU), Céline GRUAU (pouvoir à Pascal BOUTON), Blandine PERTHUY

**ÉTAIT ABSENT** : Jean-Pierre DZIOBA

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Françoise MÉNARD

**Délibérations 2 à 15**

Membres en exercice : 19

Membres présents : 16

Votants : 18

Date de convocation : 09 décembre 2016

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Isabelle COUTEAU, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Pascal LAURENT, Michel DELHOMMEAU, Laurence BLANCHARD, Gwladys BRANGER, Nelly DELORT, Blandine PERTHUY, Philippe CHÉNEAU, Marie-Thérèse LAINE, Guy BLANCHARD, Rodolphe BORRÉ

**ÉTAIT ABSENTS EXCUSÉS** : Sophie RICHARD (pouvoir Marie-Jeanne CAILLÉ), Albert MÉCHINEAU (pouvoir Benoît COUTEAU)

**ÉTAIT ABSENT** : Jean-Pierre DZIOBA

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Françoise MÉNARD

	<b>Approbation du compte-rendu du 15 septembre 2016</b>
--	---

Sans observation, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2016 est approuvé

	<b>Approbation du compte-rendu du 20 octobre 2016</b>
--	---

Sans observation, le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2016 est approuvé

	<b>Approbation du compte-rendu du 17 novembre 2016</b>
--	--

Sans observation, le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2016 est approuvé p

<b>01</b>	<b>Adhésion de la Communauté d'Agglomération aux syndicats intercommunaux de transports scolaires de Clisson et d'Aigrefeuille-sur-Maine</b>
-----------	--

Aujourd'hui, sur le territoire de la Vallée de Clisson, la compétence transports scolaires est exercée en tant qu'autorité organisatrice de second rang (AO2), par deux syndicats intercommunaux (Clisson et Aigrefeuille).

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
COMMUNE DE MONNIERES

La création de la communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 rend cette dernière compétente en tant qu'autorité organisatrice des mobilités. Les communes membres de ces deux syndicats en sont retirées de fait au 1er janvier 2017 (délibération de juin 2016). Ces deux syndicats débordent au-delà du périmètre de l'actuelle CCVC : en Vendée et sur la CC de Vallet pour le SITS de Clisson, sur trois communes de la CC de Grand- Lieu pour le SITS (Syndicat Intercommunal des transports Scolaires) d'Aigrefeuille-sur-Maine. En parallèle, la Région récupère la compétence transports scolaires au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Afin de préparer avec la Région l'organisation de cette compétence et avec les syndicats les conditions de leur dissolution, différentes formules ont été étudiées avec la Préfecture permettant à la communauté d'agglomération:

1. D'assurer la continuité de services au 1er janvier 2017 ;
2. D'être représentée dans les deux SITS durant la période transitoire (2017), et ainsi peser dans les discussions relatives à la dissolution de ces deux syndicats.

Après rencontre avec la Région et le Département, X.BONNET, VP AGT CCVC et Josette COUARNEC, VP Transports CCSMG, ont proposé au GT « aménagement et transports » de retenir l'option suivante : faire adhérer la CA (Communauté d'Agglomération) aux SIVU (Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique) avant le 1er janvier 2017. Ce scénario sera validé en COPIL le 8 novembre. La délibération devra porter sur l'autorisation donnée à la CA d'adhérer aux syndicats intercommunaux de transports scolaires de Clisson et au syndicat intercommunal de transports scolaires d'Aigrefeuille. Les 16 communes devront délibérer sur ces deux adhésions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la Communauté d'Agglomération à adhérer aux syndicats intercommunaux de transports scolaires de Clisson et au syndicat intercommunal de transports scolaires d'Aigrefeuille.

02	2016-12/02– Choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre du Pampre d'Or
----	---

Une consultation de maîtrise d'œuvre est projetée, en vue de réaliser les travaux projetés au Pampre d'Or.

Caractéristiques :

- Projet de rénovation de deux salles de l'ex-établissement "LE PAMPRE D'OR",
- Mise en conformité des salles au niveau de la sécurité et de l'accessibilité,
- Amélioration de l'isolation et des performances acoustiques des salles,
- Amélioration des performances thermiques (isolation, ventilation, chauffage) des locaux,
- Aménagements des locaux annexes (scène, loge, coin régie, local traiteur, local bar, locaux de rangement),
- Superficie du projet : 700 m<sup>2</sup> ;

Mission de maîtrise d'œuvre :

- DIAG - AVP avec dépôt de la déclaration administrative - PRO - ACT - VISA - DET - AOR, OPC (mission complémentaire) ;

Critères d'attribution du marché :

- Adéquation du prix des prestations avec la complexité et l'étendue de la mission à réaliser ;
- Le savoir-faire, le sens relationnel, l'efficacité et la fiabilité de l'équipe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence ARCHITECTURE FARDIN 20, rue de Terre-Neuve Zone de l'Ecuyère 49300 Cholet qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse (48 100.00 € HT) au regard des critères de la consultation ;
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer le marché de maîtrise d'œuvre et les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

<b>03</b>	<b>2016-12/03 – Choix du délégataire du service public de l'assainissement collectif et autorisation de signer le contrat de délégation du service</b>
-----------	--

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure et des négociations pour la désignation du délégataire du service public de l'assainissement collectif. Ce choix repose sur les motifs suivants :

- sur le critère de valeur technique : respect du cahier des charges, intégrant un programme de renouvellement complet et propositions de compléments;
- sur le critère de qualité du service aux abonnés : des engagements de délais et des moyens de paiements complets ;
- sur le critère astreinte et réaction face aux situations d'urgence : proposition satisfaisante avec un délai d'intervention de 45 minutes;
- sur le critère financier : offre économiquement avantageuse et ce sur la durée du contrat ;
- sur le critère dimension sociale et environnementale : proposition bien développée, en lien avec l'exploitation.

L'économie générale du contrat, évaluée sur sa durée, conduit à une tarification prévue par le projet de contrat, après la négociation, qui s'établit comme suit pour la première année :

Partie fixe de la rémunération par an :	<b>25,00 euros HT / branchement</b>
Partie proportionnelle par m <sup>3</sup> consommé :	<b>0,7920 € HT</b>
Branchement type :	<b>1 628,20 € HT</b>
(Évalué sur la base du bordereau de prix unitaires pour un branchement type)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir la société **Nantaise des Eaux Services** comme délégataire du service public ;
- Approuve le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de la commune pour une durée de **12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017** ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Maire à signer le contrat de délégation du service public avec la société **Nantaise des Eaux Services** et toute pièce y afférent dès que la délibération aura été visée par le service du contrôle de la légalité.

<b>04</b>	<b>2016-12/04 – Règlement du service public de l'assainissement collectif</b>
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la commune, du concessionnaire, des abonnés et des propriétaires.

<b>05</b>	<b>2016-12/05 – Tarifs de location des salles communales</b>
-----------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- décide de fixer les tarifs de location des salles communales pour l'année 2017 comme suit:

	Habitants de la commune				Habitants hors de la commune				Caution	Caution Ménage
	du 1 <sup>er</sup> /04 au 30/09		01/10 au 31/03		du 1 <sup>er</sup> /04 au 30/09		01/10 au 31/03			
<b>Grande Salle</b>	journée	Week-end	Journée	Week-end	journée	Week-end	journée	Week-end		
Fête familiale	215 €	323 €	236.50 €	355.30 €	250 €	375 €	275 €	412.50 €	150 €	50 €
Vin d'honneur	175 €	263 €	192.50 €	289.30 €	200 €	300 €	220 €	330.00 €		
Réunion de travail	215 €	323 €	236.50 €	355.30 €	250 €	375 €	275 €	412.50 €		
<b>Salle Jehan MESCHINOT</b>										
Fête familiale	150 €	225 €	165 €	247.50 €	170 €	255 €	187.00 €	280.50 €	150 €	50 €
Vin d'honneur	130 €	195 €	143 €	214.50 €	150 €	225 €	165.00 €	247.50 €		
Réunion de travail	160 €	240 €	176 €	264.00 €	185 €	278 €	203.50 €	305.80 €		

Association communale : 30 €/soirée à but lucratif

La petite salle est réservée jusqu'à fin juin 2017 et la grande jusqu'à fin août 2017.

<b>06</b>	<b>2016-12/06 – Subvention exceptionnelle à l'association de théâtre « Le réveil de Monnières »</b>
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association de théâtre « Le réveil de Monnières » ;
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

<b>07</b>	<b>2016-12/07 – Décision modificative au budget primitif Assainissement 2016</b>
-----------	--

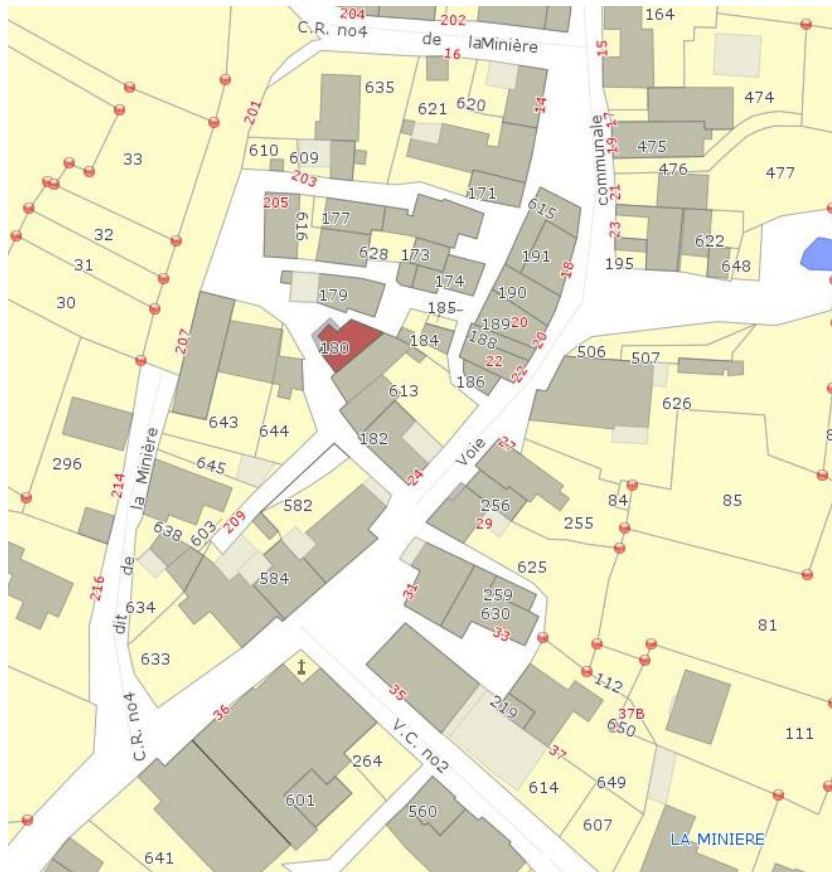
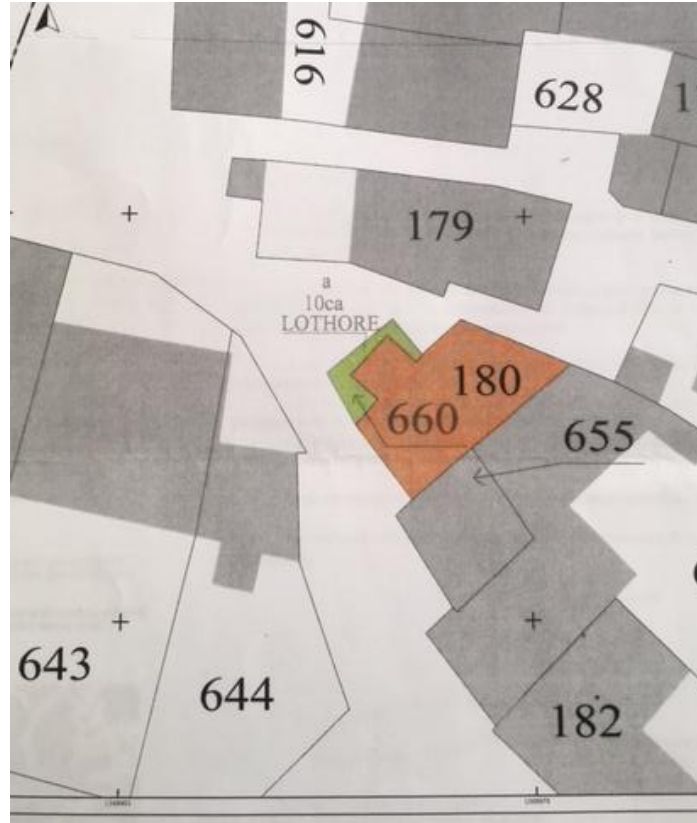
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
- Décide d'adopter la décision modificative suivante au budget d'assainissement :

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Compte 21532-041	+ 37 000.00 €	Compte 2031-041	+ 37 000.00 €

08	2016-12/08 – Déclassement du bâtiment LOTORE à la Minière
----	---

La commune ne peut pas faire une cession à titre gracieux à M. LOTORÉ. Conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat, la commune doit établir un rectificatif de délimitations cadastrales.



DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
COMMUNE DE MONNIERES

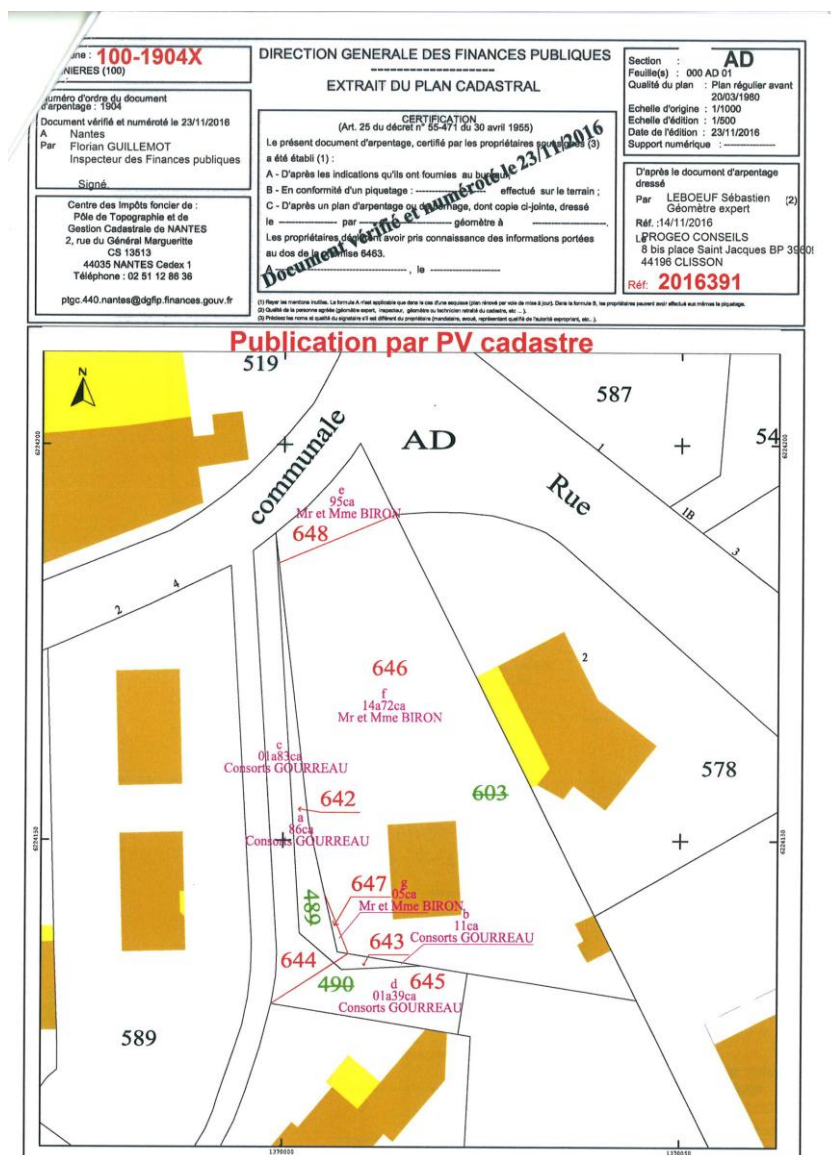
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide le déclassement de la parcelle cadastrée section BE n°660 de 10 m<sup>2</sup> ;
- donne son accord pour établir un rectificatif de délimitation cadastrale indiquant que la parcelle section BE n°660 appartient à M. LOTORÉ.

09	<b>2016-12/09 – Acquisition La Caffine aux consorts GOURREAU et à M. et Mm BIRON</b>
----	--

Un projet d'élargissement d'une voie communale à la Caffine est envisagé. Il nécessite l'acquisition par la Commune des parcelles suivantes :

- Acquisition des parcelles Section AD n°642 et section AD n°644 d'une contenance totale de 289 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts GOURREAU ;
- Acquisition de la parcelle section AD n°647 d'une contenance de 5 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme BIRON ;
- Acquisition de la parcelle section AD n°648 d'une contenance de 95 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme BIRON.



DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
COMMUNE DE MONNIERES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1) l'acquisition à titre gracieux :

- des parcelles Section AD n°642 et section AD n°644 d'une contenance totale de 289 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts GOURREAU ;

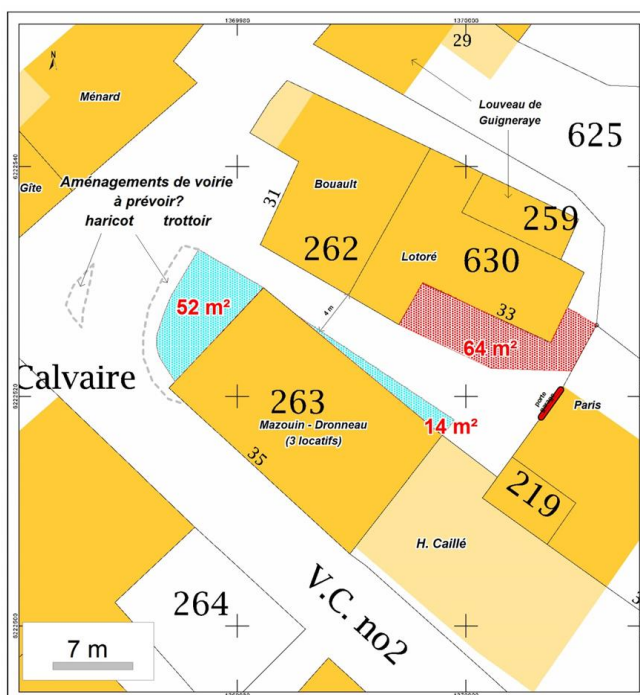
- de la parcelle section AD n°647 d'une contenance de 5 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme BIRON ;

- de la parcelle section AD n°648 d'une contenance de 95 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme BIRON.

2) d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut ses adjoints, à signer les actes de vente en l'étude de Maître MENANTEAU notaire à Clisson, ainsi que les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision, les frais de notaires ainsi que les taxes afférents à ces ventes étant à la charge de la Commune.

<b>10</b>	<b>2016-12/10 – Projet de cession du domaine public autour du n° 35 à La Minière</b>
-----------	--

Afin de créer des places de stationnement un projet de cession d'une emprise du domaine public à M. LOTORÉ est pensé.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande au Maire:

- de poursuivre les pourparlers avec M. LOTORÉ ;

- que soit conservée la largeur d'un passage de brouette entre le bâtiment LOTORÉ et la parcelle section BE n°649.

<b>11</b>	<b>2016-12/11 – Création d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe</b>
-----------	--

Proposition de création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au service administratif de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire fait part au conseil du recrutement de Nelly DELORT comme Directrice Générale des Services.

<b>12</b>	<b>2016-12/12 – Motion sur la gouvernance de la future communauté d'agglomération</b>
-----------	---

Le Maire rappelle au conseil municipal la création de la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il présente les modalités de gouvernance de la communauté d'agglomération et en souligne les imperfections. Dans ces conditions, il propose au conseil municipal d'adopter une motion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et voté au scrutin secret (16 pour, 1 contre, 1abstention) :

- Approuve la motion suivante :

Elle relate un désaccord qui concerne la nomination de 7 Conseillers Communautaires Délégués. Nominations qui semblent permettre le maintien des indemnités de représentation à des personnes des 2 communautés fusionnaires. Le projet de fusion a été voté par les conseils municipaux, uniquement sur un projet financier et technique. Il est demandé que les conseils municipaux soient consultés sur la gouvernance qui garantira la transparence et la crédibilité du nouvel EPCI. Si, à la mise en place des futures commissions, une réelle nécessité de personnes « ressources ou référentes » est avérée, nous ne sommes pas opposés, au versement d'une indemnité uniquement pour la durée de la mission (lettre de mission avec précision de la durée et de l'indemnité).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour l'aménagement d'un mini-self (accord unanime);
- Demande de subvention pour la fourniture de denrées alimentaires BIO (3 abstentions : Philippe CHÉNEAU, Pascal LAURENT, Blandine PERTHUY) ;
- Adhésion à l'association « Terre en vies » (accord unanime).

<b>13</b>	<b>2016-12/13 – Restauration scolaire - Aménagement d'un mini -self - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire</b>
-----------	--

Proposition de solliciter une subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour l'aménagement d'un mini-self au restaurant scolaire communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement d'un mini-self au restaurant scolaire communal ;
- sollicite une subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour ce projet ;
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

<b>14</b>	<b>2016-12/14 – Restauration scolaire – Fourniture de denrées alimentaires BIO – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire</b>
-----------	---

Proposition au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour la fourniture de denrées alimentaires BIO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté par 15 voix pour (3 abstentions) :

- approuve le projet de fourniture de denrées alimentaires BIO au restaurant scolaire communal ;
- sollicite une subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour ce projet ;



- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

15	2016-12/15 - Adhésion à la charte de l'association « Terre en vies »
----	--

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la charte d'adhésion aux structures juridiques opérationnelles proposée par l'association " Terre en vies".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la charte d'adhésion aux structures juridiques opérationnelles.

16	Questions diverses
----	--------------------

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réception des travaux de la salle des conseils est prévue fin mars, et celle de la mairie fin avril.

### Présentation des travaux des Comités Consultatifs.

**ComCo ASJ** (vie Associative, Sport, Jeunesse)

**ComCo ASP** (Affaires Sociales, Personnes âgées)

**ComCo CII** (Communication, Information, Internet)



**ComCo CII**  
Comité Consultatif Communication Information Internet  
Conseil Municipal 15/12/2016

**ComCo CII**  
Comité Consultatif Communication Information Internet  
Conseil Municipal 15/12/2016

- Date de parution des bulletins :

Date limite de dépôt des articles:

- 1<sup>er</sup> février parution semaine 9
- 2 mai 2017 parution semaine 22
- 8 septembre 2017 parution semaine 40
- 17 novembre parution semaine 51

**ComCo Nouvelle MAIRIE**

**ComCo Pampre d'Or**

**ComCo PEC** (Prospective Enfance : Conséquences)

**ComCo VEP** (Voirie, Eclairage Public)

**ComCo TCV** (Tourisme, Culture, Viticulture)



## ComCo CMJ

Conseil Municipal des Jeunes

Conseil Municipal  
13 / 12 / 2016

### LISTE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL JEUNE

#### 9 anciens qui ont envie de continuer

- Malo Blanquart
- Basile Croix
- Maëlle Croix
- Paol Kergoat
- Alexis Laheux
- Hugo Le Labousse
- Clovis Pillet
- Salomé Provost
- Iris Sauvaget

#### 7 nouveaux:

- Manon Blanquart
- Laetitia Favreau
- Flavien Loirat
- Louis David
- Léo Simon
- Maeliss Jos
- Merlin Coëtoux